

FAROUK KSENTINI AU CENTRE DE PRESSE D'«EL MOUDJAHID»

Plaidoierie pour l'amnistie générale

"L'amnistie ne doit procéder que par une loi que seul le président de la République déterminera les contours". C'est ce qu'a affirmé Me Farouk Ksentini président de la commission ad hoc sur les disparus au Centre de presse "El Moudjahid" ce jeudi. Il précisera par cette même occasion que "la commission nationale consultative de promotion et de protection des droits de l'homme est sur le point de rendre son rapport sur les disparus avant le 31 mars prochain au président de la République" sans toutefois révéler le contenu de ce rapport.

Ilhem Tir - Alger (Le Soir) - Me Ksentini s'est exprimé sur le dossier des droits de l'homme, de l'état actuel de son évolution et sur la question des disparus. Il n'a pas manqué à la règle en plaidant pour le volet de l'amnistie générale et de la réconciliation nationale dont il ignore les atouts et les abords.

Pour ce qui est de la remise de son rapport avant le 31 mars prochain, il s'est contenté de souligner qu'un "travail de réflexion approfondi et correct a été fait afin

d'aboutir à une solution définitive à ce problème". Il a noté également que des cas de disparitions ont été enregistrés dont il est difficile de reconnaître les responsabilités. L'Etat est accusé et ces accusations émanent de ceux qui font de la politique sous couvert des droits de l'homme "répondant indirectement à Me Ali Yahia Abdenour qui l'avait accusé d'être un second visage du pouvoir en occultant des vérités. Approchant le sujet de l'amnistie générale et la réconciliation

nationale, il dira que "l'amnistie fondée sur l'oubli, laisse intact les droits des tiers. Le principe du texte de loi que nous attendons n'a rien de contraire avec les droits de l'homme". Affirmatif et rassurant à la fois, Me Ksentini en défenseur du projet de Bouteflika a tenté de convaincre l'assistance "des bienfaits de cette loi espérée" mais cela n'empêche que certaines ambiguïtés avaient surgi comme relatives aux catégories concernées par cette amnistie générale. C'est au président de la République de définir justement les contours de cette loi attendu selon Farouk Ksentini, impatientement par le peuple.

En faisant une comparaison avec la loi sur la concorde civile projetée quelques mois seulement après les élections présidentielles de 99 "Nous souhaitons rester dans les mêmes proportions pour cette loi sur l'amnistie"

propose-t-il. L'implication du président Ahmed Ben Bella "avec toute son autorité morale" dans la question, réconfortait le militant des droits de l'homme en Algérie qui qualifie la situation de notre pays dans ce domaine de moyenne car il existe selon lui toujours une volonté politique déterminée.

L'Algérie s'est mise en conformité avec les autres pays depuis la mise sur chantier des réformes" reconnaît le président de la commission ad hoc avant d'ajouter

"Il faut souligner que la réputation de l'Algérie a été détériorée par certaines ONG qui avaient pris partie contre l'Etat algérien.

Ces organisations demandent aujourd'hui de revenir et pour cela, elles devront s'excuser d'avoir fait campagne contre l'Algérie et d'être aussi mal renseignées."

I. T.

L'UGTA COMMEMORE LE 8^e ANNIVERSAIRE DE LA DISPARITION DE BENHAMOUDA

Une cérémonie sur fond de course pour le 11^e congrès

En l'absence du secrétaire général Abdelmadjid Sidi Saïd actuellement en Tunisie, où il représente son organisation à l'occasion de la rencontre internationale, autrement dit euro-méditerranéenne (USTMA, CISL, et la CES), c'est au moins cinq membres du secrétariat national en l'occurrence Malki, Bouzidi, Djenouhat, Badreddine et Abdellali et des cadres syndicaux de base (fédérations et de wilayas), qui ont tenu en ce vendredi 28 janvier, jour pour jour à commémorer au cimetière d'El Alia le huitième anniversaire de la disparition de Abdelhak Benhamouda. Il est à noter qu'il n'y avait pas seulement les syndicalistes qui ont tenu à se recueillir sur la tombe du premier secrétaire général de l'UGTA post-octobre 1988. Le chef du gouvernement, Ahmed Ouyahia, accompagné de ses ministres des Transports et du Travail MM. Mohamed Maghlaoui et Tayeb Louh et de quelques députés et sénateurs du RND et du FLN ont tenu en la circonstance à marquer de leur présence cette cérémonie. La famille et proches du défunt étaient également présents au cimetière d'El Alia.

Cela dit, la commémoration du septième anniversaire de la disparition de

Abdelhak Benhamouda s'est déroulée dans un contexte syndicalo-syndical particulier. L'échéance du onzième congrès dont la tenue est prévue pour février 2006 constitue à cet effet un enjeu capital au sein des différentes instances syndicales de l'UGTA. Pour preuve, toute entreprise organique engagée rentre dans cette optique, donnant ainsi le coup d'envoi aux jeux d'alliances et de tractations. A ce titre, il est à signaler que la course vers le poste de secrétaire général de la Centrale syndicale constitue à cet effet, l'objectif principal de toutes les manœuvres que connaît depuis quelques temps l'UGTA.

A ce sujet, la dernière sortie publique des syndicalistes de l'Union de wilaya de Constantine est révélatrice de l'ambiance qui règne au sein de la Centrale syndicale. Ainsi, contre toute attente, la rencontre portant débat sur la question économique s'est transformée en une réunion de critique envers Sidi Saïd et dit-on, en présence du secrétaire national chargé des relations internationales, natif de Constantine. Mais au-delà de cette situation qui se complique de plus en plus, les observateurs de la question

syndicale craignent de voir la Centrale syndicale connaître une situation identique à celle qui a précédé la tenue du dixième congrès. Une situation marquée par "l'esprit de règlement de compte et de suspension prise à l'égard des syndicalistes plaidant la transparence ou dénonçant toutes formes de pressions ou déviation du règlement intérieur et du statut de l'organisation." Sur ce plan, des informations en notre possession et qu'on a pu confirmer auprès de l'intéressé indiquent que le secrétaire général de l'UGTA a été d'ores et déjà saisi par des syndicalistes de base, lui demandant "d'intervenir en sa qualité de premier responsable de la Centrale syndicale et garant des textes qui régissent l'organisation pour mettre fin à toutes tentatives de museler les véritables syndicalistes défenseurs du principe démocratique basé sur le principe de l'alternance aux postes de responsabilité." A ce sujet, on indique que la réunion du 02 février prochain avec l'état-major de l'UGTA et dont l'ordre du jour est exclusivement économique pourrait évoquer cette question relevant du département de l'organisation.

Abder Bettache

ELECTION DU BARREAU D'ALGER

Un second tour pour départager les candidats

A la grande surprise des observateurs, les élections portant renouvellement des membres du conseil du barreau d'Alger qui se sont tenues ce jeudi n'ont rien apporté de nouveau. Aucun candidat des 185 inscrits n'a franchi le seuil des 51 % des voix lui permettant de pas-

ser le premier tour. Face à cette situation, la commission de préparation de ces élections sera dans l'obligation d'organiser un deuxième tour pour départager les candidats.

Cette nouvelle situation s'explique par le fait que le nombre de votants est resté

inférieur par rapport au nombre d'inscrits.

A noter que c'est pour la seconde fois consécutive que des élections pour le renouvellement des membres du conseil du barreau d'Alger sont tenues en l'espace d'une vingtaine de jours.

Le vote de ce jeudi a été organisé suite à l'annulation de la première opération sur décision de la commission de préparation des élections qui avait été saisie par des candidats contestant les conditions du déroulement du scrutin.

A. B.

LES COLONNES DU SAMEDI

Par Nacer Belhadjoudja
nacer@hotmail.com

On ne parle pas la bouche pleine

Il est incorrigible. Aucune leçon ne semble devoir le faire renoncer au double discours. Ainsi est fait le pouvoir algérien. Si vous osez lui apporter la contradiction, il vous rejette forcément dans le camp du mal puisque, depuis longtemps, il s'est autoproclamé représentant légitime du bien.

Au lendemain du 8 avril 2004, le chef du gouvernement, Ahmed Ouyahia, affirmait avec force conviction que l'Algérie majoritaire a voté pour le président-candidat et n'a pas suivi les aventuriers et ceux qui sont totalement déconnectés des réalités de leur pays. Moins d'une année après, lorsque cette même Algérie profonde n'en peut plus du prix et de la rareté de la bouteille de gaz butane, le même Ouyahia l'accuse d'être manipulée par des forces "politiciennes".

Alors de deux choses l'une : soit on nous a menti sur le score fleuve de Bouteflika lors des dernières présidentielles, soit il existe une force politique cachée mais capable de manipuler tout un peuple. Dans la deuxième hypothèse, il faut croire que cette force aujourd'hui "politicienne" a tout fait le 8 avril 2004 pour que l'Algérien glisse le bulletin de Bouteflika dans l'urne. Mais à quoi bon tout cet exercice puisque on sait depuis longtemps déjà que ce pouvoir n'est pas à une contradiction près.

Le couperet de la guillotine risque de tomber. Un procureur de la République a requis six mois de suspension à l'encontre du *Soir d'Algérie*. Motif ? Diffamation. Même l'accusation d'outrage au président de la République n'a pas suscité un aussi sévère réquisitoire. Certains "amis" pensent que ce n'est là qu'un simple avertissement pour ce titre qui ne veut pas se "normaliser".

Personnellement, je commence à me méfier des amis qui nous veulent du bien. Surtout depuis avril 2004. Sans verser dans la psychologie de celui qui voit le mal partout, il paraît de plus en plus plausible que ce pouvoir-là n'est pas près d'accepter la contradiction.

Sauf que dans le cas présent s'il venait à confirmer ce réquisitoire, sa presse "exemplaire" devra trouver d'autres explications à l'incarcération de Mohamed Benchicou que celle d'un délit de droit commun. Mais quel que soit le verdict qui sera rendu dans quelques semaines, l'histoire retiendra qu'un magistrat n'a pas dit le droit et cela restera comme une plaie ouverte dans le corps de la justice algérienne, n'en déplaise au président du syndicat des magistrats.

Ici et là, on ne s'est pas risqué. Lorsque le naufrage du *Batna* et du *Béchar* s'est produit, il ne s'est pas trouvé beaucoup de monde pour dénoncer la non-assistance à personnes en danger. Qui mieux que les catastrophes naturelles pour englober la bêtise et l'incompétence des hommes ? Lorsque *Le Soir* publia des photos inédites de ce naufrage, il s'est trouvé des âmes sensibles pour crier au montage et à la manipulation politicienne (encore une). Et maintenant que la justice vient de placer sous mandat de dépôt plusieurs cadres de la CNAN, ces mêmes personnes volent au secours de cette décision.

Il reste à savoir maintenant si cette nouvelle chronique judiciaire va satisfaire, ceux qui n'ont plus quoi se mettre sous la dent depuis qu'ils ont épuisé le maigre "stock judiciaire" que laissait filer l'affaire Khalifa. Mais, ceux là, nous ont souvent habitués à parler même la bouche pleine.

N. B.